

# Liste francophone des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre

(art. 93 AR 25.11.1991)

Année scolaire ou académique 2011 - 2012 (cette liste vaut pour les cycles d'études entamés en septembre ou octobre 2011).

A certaines conditions, suivre de telles études peut vous permettre, pendant une durée limitée, d'obtenir une dispense de disponibilité sur le marché de l'emploi, d'inscription comme demandeur d'emploi et de refuser un emploi proposé. Pour plus d'informations, lisez la feuille info n° T60 « Vous souhaitez reprendre des études de plein exercice? ». Celle-ci est disponible auprès de votre organisme de paiement ou du bureau de chômage de l'ONEM ou peut être téléchargée du site internet [www.onem.be](http://www.onem.be).

## Enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel

Toutes les subdivisions de l'**enseignement technique ou professionnel** en rapport avec les domaines suivants:

- boucher (uniquement pour les chômeurs domiciliés dans la région de Bruxelles-Capitale)
- (1) carrossier
- chauffeur poids lourds (uniquement pour les chômeurs domiciliés dans la région de Bruxelles-Capitale)
- climatisation, installations de réfrigération et de chauffage
- conducteur d'engins de chantier
- construction (peu importe la spécialité, dont notamment vitrier, marbrier placeur, parquetier, monteur en structure métalliques,...)
- cuisinier
- (1) dessinateur en construction
- électricité, installations électriques
- électronique ICT
- infirmier (peu importe la spécialité)
- informatique
- mécanique, électromécanique
- optique – optométrie
- pâtissier - boulanger – chocolatier
- techniques de transformation du métal et constructions métalliques (peu importe la spécialité, e.a. tourneur-ajusteur, ouilleur, tôlier, chaudronnier, conducteur-régleur, tuyauteur, ...)
- télécommunication
- travail du bois (peu importe la spécialisation, dont notamment menuisier, scieur...)

*(1) Ces études ne figuraient pas sur la liste en vigueur pour l'année scolaire précédente.*

## Enseignement supérieur professionnalisant

- (1) assistant(e) social(e) (uniquement pour les chômeurs dépendant de la communauté germanophone)
  - bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur : langues germaniques, mathématique, français, sciences (biologie, physique, chimie) et sciences humaines (géographie, histoire, sciences sociales)
  - bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur : cours techniques
  - (1) commerce extérieur
  - comptabilité
  - enseignement technique supérieur, peu importe la spécialité (mécanique, électromécanique, électricité, électronique,...)
  - (1) immobilier
  - infirmier (peu importe la spécialité) (y compris bachelier-accoucheuse)
  - informatique, peu importe la spécialité
  - instituteur primaire (le cycle complet ou la formation de réorientation pour les instituteurs préscolaires visant à acquérir le titre d'instituteur primaire)
  - instituteur maternel
  - kinésithérapie
  - (1) marketing
  - optique - optométrie
- (1) Ces études ne figuraient pas sur la liste en vigueur pour l'année scolaire précédente.*

## Enseignement supérieur : baccalauréat et master (deux cycles)

- études universitaires d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (ancienne agrégation) en langues germaniques, mathématique, français, sciences (biologie, physique, chimie), géographie et histoire
  - informatique (peu importe la spécialité)
  - ingénieur industriel (peu importe la spécialité)
  - ingénieur civil (peu importe la spécialité)
  - kinésithérapie
  - littérature et langues modernes s'il y a au moins une langue germanique parmi les langues choisies
  - (1) sciences pharmaceutiques
  - traduction (uniquement pour les chômeurs domiciliés dans la région de Bruxelles-Capitale)
- (1) Ces études ne figuraient pas sur la liste en vigueur pour l'année scolaire précédente.*